

Inscriptions stages été 2021

Choix des dates : 19-23 Juillet 9-13 Août 30 au 1^{er} Septembre

1 Participant au stage

Nom..... Prénom.....
Date de naissance..... Lieu de naissance.....
Rue.....
Code Postal..... Ville.....
Téléphone..... E-mail.....

2 Autre membre de la famille participant

Nom..... Prénom.....
Date de naissance..... Lieu de naissance.....

Montant total.....€ Selon le nombre de participants mentionnés ci-dessus.

Partie à cocher par le club

Réglé

Non réglé

Je soussigné.....

Père Mère Représentant légal de.....

Autorise sa participation stage/cours/location ou toutes activités proposées par le CVVL au Domino.

Atteste de son aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger, ou présente un certificat d'autorité compétente.

Certifie être apte médicalement à la pratique de la voile et s'engage à fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport.

Déclare avoir été informé des garanties liées à la licence et des possibilités de garanties complémentaires.

Autorise en cas d'urgence à solliciter une prise en charge de l'enfant par un établissement hospitalier ou toute intervention chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et des conditions de participation, des conditions générales de vente, des modalités et conséquences d'une éventuelle annulation.

J'autorise le CVVL à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies représentant les participants nommés.

Date / /

Lu et approuvé

Signature :

Comment avez-vous eu connaissance du Club de voile du Val de Loire ?

Internet

Presse

Ami/famille...

Autre

BIENVENU AU CVVL !

Réservation

Elle doit se faire au Club et ne sera effective qu'après envoi de la fiche d'inscription dûment complétée par les parents ou le tuteur s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne intéressée s'il s'agit d'une personne majeure, accompagnée du règlement.

Responsabilité de la structure

Les stagiaires seront pris en charge par le Club de Voile du Val de Loire et donc sous la responsabilité de ses éducateurs, 10 minutes avant le début de leur cours d'enseignement. Ils seront de nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs, 10 minutes après la fin de la prestation. La responsabilité du CVVL cesse en dehors de ces heures.

Les parents devront avant de laisser leur enfant au CVVL, s'assurer que la prestation prévue a bien lieu.

Le CVVL décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet dans ses locaux.

Engagement du Club

Le matériel nécessaire (bateau, planche...) sera fourni aux stagiaires seulement pendant leurs heures de cours. Le Responsable Technique Qualifié peut décider d'annuler une séance sans donner lieu à un remboursement pour des raisons de sécurité, nombre de personnes, météo... Dans la mesure du possible la séance sera déplacée à une date ultérieure.

Nous vous conseillons le port de lunettes de soleil, casquettes, crème solaire et pull, pantalon et coupe-vent... par temps maussade.

Assurance

Toute personne inscrite au CVVL se verra systématiquement délivrer une licence fédérale, incluant des garanties en Responsabilité Civile, Individuelle Accident, Assistance et Recours.

Le Passeport Voile offre des garanties seulement pour la durée des heures d'enseignement ou loisir encadré. Elle est valable du jour de l'inscription au 31 Décembre de l'année en cours. Elle ne donne pas accès aux compétitions de la FF Voile.

Encadrement

La sécurité est assurée par le moniteur Brevet d'Etat. Le port du gilet est obligatoire. Sur l'eau, les pratiquants doivent respecter le code de navigation instauré par le moniteur et éviter absolument les contacts/collisions entre les bateaux.

A la fin de chaque séance, il serait bon que les jeunes se regroupent autour d'un goûter tiré du sac pour passer un moment convivial et débriefer la séance avec le moniteur.

Vie du club

Le CVVL est une association sportive qui accorde une grande importance à la convivialité et à la vie du club. Il propose de nombreux moments de détente et de partage (barbecues, pots,...) Pour fonctionner, le club a aussi besoin d'aides ponctuelles : pour l'entretien des locaux, l'hivernage et la maintenance du matériel. De même, participer à l'AG du club pour élire ses représentants et choisir les orientations de l'association est un acte important ; l'assemblée générale se tient en début d'année civile.

Conditions Générales de Vente :

- Le solde du stage est à verser le premier jour de l'activité au plus tard.
- Le CVVL se réserve le droit d'annuler les séances (pour raison de sécurité, météo...) sans donner droit à une indemnisation financière.